

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 06266

Numéro SIREN : 478 343 080

Nom ou dénomination : 118 218 LE NUMERO

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2023 sous le numéro de dépôt 25095

**118 218 LE NUMERO**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 2.537.000 euros  
Siège social : Centre d'affaires - 25, rue du Maréchal Foch  
78000 Versailles

478 343 080 R.C.S. Versailles

---

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE  
EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2023**

---

**PREMIERE DECISION**

*(Réduction du capital social motivée par des pertes d'un montant de 2.217.347 euros  
par voie d'annulation de 2.217.347 actions)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la réduction de capital, ainsi que des comptes clos au 31 décembre 2022 tels qu'approuvés par l'associé unique lors de ses décisions en date du 30 juin 2023 faisant ressortir un compte "*report à nouveau*" déficitaire, post affectation du résultat de l'exercice 2022, d'un montant de (2.217.347) euros,

décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 2.217.347 euros, celui-ci étant ramené de 2.537.000 euros à 319.653 euros afin d'apurer à due concurrence le compte "*report à nouveau*" déficitaire qui sera ainsi réduit de (2.217.347) euros à 0 euro (la "**Réduction de Capital**").

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

**DEUXIEME DECISION**

*(Conditions et modalités de la Réduction de Capital)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la Réduction de Capital,

décide de réaliser cette Réduction de Capital au moyen de l'annulation de 2.217.347 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes détenues par la société THE NUMBER UK LIMITED, associé unique de la Société.

.../...

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

**TROISIEME DECISION**

*(Constatation de la réalisation de la Réduction de Capital  
d'un montant de 2.217.347 euros et constatation de la reconstitution des capitaux propres)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président,

constate que la Réduction de Capital est définitivement réalisée,

constate, en outre, que les capitaux propres de la Société sont reconstitués au 31 décembre 2022.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

#### **QUATRIEME DECISION**

*(Modifications corrélatives de l'article 7 des statuts de la Société)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, en conséquence de l'adoption des décisions susvisées,

décide de modifier corrélativement l'article 7 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

#### **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

*"Le capital est fixé à 319.653 euros.*

*Il est divisé en trois cent dix-neuf mille six cent cinquante-trois (319.653) actions d'un (1) euro chacune, entièrement libérées."*

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

#### **CINQUIEME DECISION**

*(Pouvoir pour formalités)*

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *LegalVision Pro* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce compétent.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

\* \* \*

Extrait certifié conforme à l'original.



Robert A. PINES  
Président